

Objet :

**Approbation du
compte
administratif**

Année 2023

Nombre de membres :

en exercice : 9
présents : 8
votants : 8

**Délibération
certifiée exécutoire :**

Transmise en
Préfecture le :

Affichée / notifiée le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 04 avril 2024

Date de la convocation : 20 mars 2024

Présidente de séance : Anne-Marie WANIART

Présents : VILLETTE Séverine, Vice-Présidente, BONNANT Virginie, CARBONEL Eliane, DIGNAC Elisabeth, GIBELIN Gisèle, MARQUES Florian et PEYNE Stéphane

Absente ayant donné pouvoir : MARCELLINO Anne-Marie à CARBONEL Eliane

Absent excusé :

Madame Séverine VILLETTE, Vice-Présidente, préside, Anne-Marie WANIART présente le compte administratif aux membres du Conseil d'Administration.

Le compte administratif du CCAS pour l'année 2023 s'établit ainsi :

Dépenses :	21 510, 45 €
Recettes :	13 522, 00 €

Soit un déficit de fonctionnement 2023 : 7 988, 45 €

Excédent reporté 2022 : 36503, 20 €

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE : 28514, 75 €

Hors de la présence de Madame Anne-Marie WANIART, Présidente, les membres du Conseil d'Administration, **après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuvent le compte administratif du budget du CCAS pour l'année 2023.**

Copie conforme au registre des délibérations.

Gassin, le 04 avril 2024

La Présidente,
Anne-Marie WANIART

